

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Séance du 4 février 2021 à 20 heures
Espace Raymond Sanloup - Petite salle polyvalente

Présents :

Mme BENKEDER Mina, M. BERNARD Sylvain, M. BRODARD Benoit, Mme CINIÉ Marjolaine, Mme DIENNET Elise, M. GARNIER Gilles, M. GIRARDOT Pierre-Yves, Mme GONIN Nadine, Mme KLEIN Brigitte, M. PESNEL Fabrice, Mme PHILIBERT Patricia, M. PORTHE Guillaume, Mme SAUZY Angélique, M. THEVENARD Philippe

Procuration(s) :

M. BREVET Jean-Pierre donne pouvoir à Mme KLEIN Brigitte

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. BREVET Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Mme BENKEDER Mina

Président de séance : M. GARNIER Gilles

1 - Présentation de la Régie Services Energie (RSE) par son Directeur M. Jean-Marc GEORGE

Monsieur Jean-Marc GEORGE fait un rappel de l'historique qui a entraîné la création de la RSE : au démarrage du déploiement des réseaux électriques, au début du XX^{ème} siècle, les collectivités territoriales des zones rurales se sont regroupées pour créer des régies afin d'assurer le développement de l'électricité en secteur rural car les grosses entreprises régionales ne s'intéressaient qu'au développement en zone urbaine. RSE a donc été créée à cette occasion.

Présentation des nouveaux compteurs communicants qui seront installés : obligation légale avant fin 2024. Les avantages principaux de ces compteurs sont de supprimer les facturations sur estimation, ne nécessitant plus de visite pour effectuer le relevé de compteur. Des évolutions sont à l'étude pour permettre de programmer une recharge de voiture au moment où l'énergie est la moins chère ou de choisir de l'énergie renouvelable.

Alertes de consommation, pilotage à distance des installations électriques sont d'autres applications que ces compteurs rendront possibles.

Début du déploiement en avril 2021, fin du déploiement en mars 2024.

2 - Compte rendu des séances de Conseil Municipal du 17 décembre 2020 et du 07 janvier 2021 :

Les membres du conseil municipal, après avoir pris connaissance des comptes rendus des séances du conseil municipal du 17 décembre 2020 et du 7 janvier 2021, se prononcent sur leur adoption.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Compte rendu des réunions de structures intercommunales :

Les membres du conseil municipal sont informés des réunions de structures intercommunales qui se sont déroulées durant le mois écoulé.

Conseil communautaire du 28 janvier 2021 :

L'un des principaux sujets de ce conseil fut, dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la validation des objectifs stratégiques pour 2030.

Commission finances du 14 décembre 2020 :

Préparation du débat d'orientations budgétaires de la CCDSV, avec l'objectif de ne pas augmenter le prix des prestations de services rendues aux particuliers. Le budget est équilibré et la capacité d'autofinancement est de 1.5 millions d'euros.

4 - Compte rendu des décisions du Maire en matière de droit de préemption urbain :

Les membres du conseil municipal sont informés des décisions rendues par Monsieur le Maire en matière de droit de préemption.

5 - Compte rendu des décisions du Maire prises en matière de commande publique :

Libellé de la dépense	Fournisseur	Montant (TTC)
Adoucisseur d'eau	DLPE	3 984, 00 €
Produits d'entretien pour les écoles	Pierre Le Goff	1 607, 00 €
Equipement numérique école	AVI	18 328, 32 €

6 - Compte rendu des décisions du Maire prises en matière d'urbanisme :

Les membres du conseil municipal sont informés des décisions rendues par Monsieur le Maire en matière d'autorisations d'urbanisme.

7 - Convention pour l'accès à un commerce par la place de la bascule et modification d'une clôture appartenant à la Commune :

Monsieur le Maire explique que Monsieur Sylvain DESCOLLONGES sollicite auprès de la municipalité, la possibilité de modifier la clôture qui passe devant la maison qu'il occupe au 55 Route d'Ars, laquelle clôture appartient à la Commune.

En effet, M. DESCOLLONGES souhaite installer un distributeur automatique de pizza, accessible au public 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Il est donc nécessaire d'aménager un accès permanent depuis la Place de la Bascule.

Monsieur le Maire propose d'accéder à sa demande, mais il souhaite toutefois assortir cette autorisation d'une obligation de maîtrise des nuisances pouvant être occasionnées par le fonctionnement du commerce : nuisance sonore, stationnement gênant, détritiques et emballages abandonnés sur la voie publique...

Monsieur le Maire rappelle en outre que cet accès au distributeur se trouve à proximité de la sortie de la caserne des pompiers. Le respect des règles de stationnement peut donc constituer un enjeu vital.

Afin d'organiser cet accord, Monsieur le Maire propose de signer une convention avec Monsieur Sylvain DESCOLLONGES et ainsi définir précisément toutes les circonstances et caractéristiques liées à l'accord qui lui sera donné pour modifier la clôture, avec notamment une obligation de remise à l'état initial en cas de fermeture du commerce ou en cas de mise en demeure de la Commune pour non-respect des engagements de la convention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance du projet de convention, décide d'accepter le dépôt d'une demande de modification de la clôture érigée sur la place de la Bascule, au droit du 55 Route d'Ars et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention liant la municipalité et M. Sylvain DESCOLLONGES.

Le Conseil Municipal autorise également Monsieur le Maire à engager toute action légale et notamment action en justice pour obtenir une remise à l'état initial de la clôture que ce soit en cas de fermeture du commerce à l'initiative du bénéficiaire ou suite à mise en demeure par la municipalité après avoir constaté des nuisances trop importantes liées au commerce installé.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 6)

8 - Modification du tableau des voies communales - ajout d'une nouvelle voie communale et attribution d'une dénomination :

Monsieur le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisée le mois précédent avec l'ajout de l'Allée Harmonie pour 277 mètres de longueur de voirie supplémentaire.

Une nouvelle voie va prochainement être ouverte à la circulation pour desservir des constructions nouvelles.

Cette voie prend son origine Route de Beauregard juste avant le numéro 440 et fait une longueur de 81 m.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer un nom à cette nouvelle voie. Celle-ci se terminant à l'orée des champs situés dans la zone agricole En Prêle Sud, il propose de la baptiser : Impasse des Champs.

Les membres du Conseil Municipal approuvent ce choix.

Le tableau des voies communales établi en janvier 2021 à 27 919 mètres de longueur de voies comprenant 47 voies répertoriées, sera modifié comme suit :

Voies communales 27 919 mètres + 81 mètres = 28 000 mètres comprenant 48 voies répertoriées.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de baptiser la nouvelle voie créée et répertoriée : Impasse des Champs.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Participation de la commune aux journées et demi-journées de centre de loisirs :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 4 juillet 2019, celui-ci a fixé un montant de participation aux inscriptions en centre de loisirs pour les enfants domiciliés à Savigneux.

Cette participation a été établie à hauteur de 3€ par jour et par enfant, dans la limite de 22 jours par an.

Une famille sabinienne a sollicité la municipalité pour étendre cette participation aux inscriptions en centre de loisirs, à la demi-journée.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un montant de participation à la demi-journée (avec ou sans repas) à hauteur de 1,50 € dans la limite de 44 demi-journées par an.

Les deux types de participation se cumuleront pour déterminer la participation annuelle.
(Par exemple, un enfant aura atteint le maximum de participation avec 16 journées et 12 demi-journées d'inscription en centre de loisirs.)

Ce qui revient à fixer un montant annuel de participation par enfant à hauteur de 66 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les montants de participation aux centres de loisirs pour les sabinien âgés de 4 à 16 ans au plus, comme suit :

- Journée de centre de loisirs : participation de 3€ (22 jours maximum par an)
- 1/2 journée de centre de loisirs (avec ou sans repas) : participation de 1,50 € (44 demi-journées maximum par an)
- Montant maximum par année et par enfant habitant Savigneux âgé de 4 à 16 ans au plus : 66 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Travaux en cours :

- Une fuite d'eau sur la toiture de la résidence des anciennes écoles a été repérée, une noue en zinc est fendue. Un devis de 689,05 € TTC est proposé par l'entreprise Guillemin pour la réparation : le Conseil accepte ce devis à l'unanimité.

- Un bouleau situé à proximité du lotissement Le Chenevier devient trop imposant : il sera abattu en interne par les agents municipaux.

- Deux cèdres du Parc Gaudry ont des branches qui débordent chez le voisin. Deux devis ont été établis chez MPS élagage : un devis prévoit l'élagage des cèdres (1 020 € TTC), le second prévoit l'abattage de ces 2 arbres (1 908 € TTC) : le Conseil Municipal se prononce à la majorité en faveur de l'élagage.

11 - Questions diverses :

- Monsieur le Maire présente des projets de mutualisation proposés par la CCDSV pour certaines prestations de service. Les membres du Conseil Municipal se prononcent sur ce principe de mutualisation pour chaque type de prestation :

- Contrôle périodique des bâtiments : majorité contre cette mutualisation (1 abstention)
- Maintenance informatique : majorité pour cette mutualisation (2 abstentions)
- Contrôles bornes incendies : unanimité en faveur de cette mutualisation

- Monsieur le Maire informe le Conseil que par l'intermédiaire du SIEA, l'État propose de financer 30 postes de conseillers pour lutter contre la fracture numérique en secteur rural dans l'Ain.

- Monsieur le Maire rapporte l'idée d'un projet de police municipale mutualisée entre plusieurs communes du secteur. Plusieurs municipalités étant intéressées par ce service, une rencontre a été organisée avec le Maire de Nuel qui dispose d'un tel dispositif, avec un policier mutualisé pour 5 communes. Les membres du Conseil Municipal de Savigneux ne sont pas favorables à l'instauration d'un service de police municipale mutualisé.

- Ces jours-ci un affaissement de chaussée sur la route de la Dombes a été constaté, provoqué par les canalisations d'assainissement qui s'effondrent. Des travaux de réfection de la canalisation vont être entrepris, il s'agira d'un gros chantier qui durera près de 4 à 5 semaines avec un fort impact sur la circulation. Démarrage prévu de ce chantier sous un mois.

- Un nouvel employé municipal, Sébastien DUCROT, a été recruté comme agent polyvalent des services techniques en remplacement de l'agent quittant la Commune en raison d'une mutation. Ce nouvel agent est recruté en tant que contractuel pour 6 mois à compter du 22 février 2021.

- Un nouveau protocole sanitaire pour l'école mis en place à partir du 1^{er} février 2021, dans le cadre de la lutte contre la pandémie actuelle, est exposé aux membres du Conseil Municipal : la distanciation de 2 mètres entre groupes à la cantine, le port du masque « grand public » de catégorie 1 pour le personnel et les élèves de l'école élémentaire et l'aération renforcée toutes les heures sont désormais requis.

Fait à SAVIGNEUX
Le Maire,

